

DELIBERATION PORTANT UTILISATION DES CREDITS DU FSDIE SOCIAL

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 15 AVRIL 2025,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

PRESENTATION DU PROJET

Pour l'année universitaire 2025/2026, il est proposé d'affecter une partie du FSDIE social à l'achat d'ordinateurs destinés aux étudiants en situation de fragilité numérique. La flotte achetée en 2020/2021 est vieillissante et nécessite un remplacement.

Actuellement, 426 PC sont disponibles en prêt long dont 336 datant de 2020/2021. Il est proposé l'achat de 200 PC au prix unitaire de 750€, soit une somme de 150 000€.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur Blaise Pichon, Vice-président vie universitaire et conditions de travail ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De valider l'achat par la DOSI de 200 ordinateurs portables sur le budget DVU-CVEC-FSDIE social afin de les prêter via le réseau des bibliothèques universitaires aux étudiants en fragilité numérique.

Membres en exercice : 44

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 16 avril 2025